

le CATT « Maison Jardin »

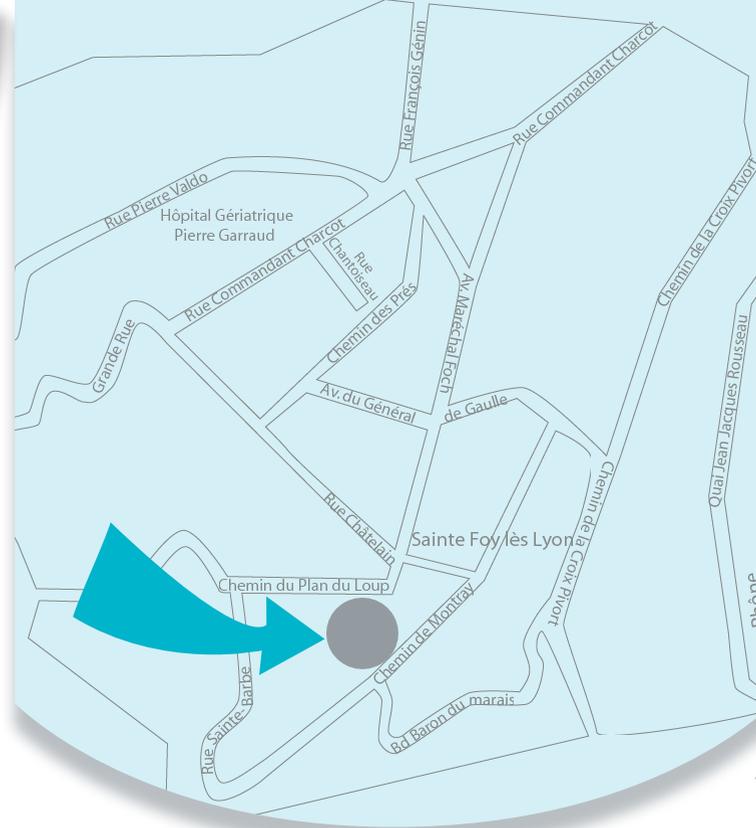


... dans le système de santé

Le CATT « Maison Jardin »
fait partie de l'organisation
du service public sectorisé
de psychiatrie.

Il est rattaché au centre hospitalier
Saint Jean de Dieu.

Les soins dispensés au CATT
sont financés directement
et en totalité par la Sécurité
sociale. Vous n'aurez donc
pas à faire l'avance des frais.



CATT « Maison Jardin »

Hôpital de Sainte Foy les Lyon
78, chemin de Montray 69110 Sainte Foy les Lyon

Accès de la structure

Bus ligne C19
Depuis Perrache ou Francheville Taffignon

Communes desservies

Sainte Foy les Lyon - La Mulatière (Le Roule) - Francheville

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CATT Maison Jardin

Hôpital de Sainte Foy les Lyon
78, chemin de Montray
69110 Sainte Foy les Lyon

Tél.
Secrétariat : 04 37 23 71 90
Cadre de santé : 06 69 11 40 64
Equipe soignante : 04 37 23 71 92

Un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel c'est...

- > Un lieu de soins psychiques pour enfants de 4 à 9 ans.
- > Un centre qui s'articule avec les soins en centre médico-psychologique (CMP).
- > Un dispositif qui propose à la fois :
 - une journée hebdomadaire de soins groupaux avec un repas,
 - un travail familial régulier,
 - un travail de liens avec les partenaires (écoles, établissements spécialisés...).

Indications

- > Enfants présentant des troubles de la personnalité avec des troubles associés entravant leur scolarisation et leur développement.

Admission

- > Le CATTP Maison Jardin est une unité de deuxième ligne de soin, c'est-à-dire sur indication d'un consultant d'un CMP du pôle 69 I011
- > Le consultant présente l'indication à l'équipe pluridisciplinaire et restera référent tout au long de la prise en charge.
- > Si l'indication correspond, la famille et l'enfant sont reçus afin de leur présenter le dispositif et de prononcer l'admission.

Quelle prise en charge ?

- > Les enfants arrivent à 11h30
- > A partir du quotidien partagé, chaque enfant est reçu sur une journée hebdomadaire (mardi ou jeudi) de soins groupaux avec un repas thérapeutique.
- > A 16h, les parents viennent chercher leur enfant.
- > Toutes les six semaines, une consultation familiale est assurée par l'équipe.

Qui d'autre peut vous aider ?

- > Un interprète est à votre disposition si besoin.
- > Des associations de parents, comme l'UNAFAM ou l'ADAPEI peuvent vous apporter soutien et conseils. Des plaquettes de présentation de ces associations sont disponibles au CATTP.

En cas de réclamation ou d'observation, vous pouvez vous adresser au médecin responsable du CATTP ou solliciter un rendez-vous auprès du médecin-chef du secteur.

CONFIDENTIALITÉ - IDENTITÉ SÉCURISÉE

L'équipe soignante est tenue au secret professionnel. C'est dans le respect de ce dernier que des rencontres, en accord avec la famille, peuvent avoir lieu avec d'autres professionnels de santé et partenaires.

Des données concernant votre enfant sont également transmises au médecin responsable de l'information médicale de l'établissement.

Elles sont traitées dans le strict respect des règles de confidentialité. Conformément à la loi du 06/01/78 relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations concernant votre enfant.

Pour assurer une prise en charge optimale et la continuité des soins, un certain nombre d'informations concernant votre enfant sont renseignées dans un dossier médico-administratif. Il est donc essentiel que nous ne commettions pas d'erreur sur son identité.

Lors de l'arrivée de votre enfant, nous vous demandons de nous fournir sa pièce d'identité avec une photographie ou, à défaut, le livret de famille.

Les renseignements concernant son identité sont confidentiels et ne seront pas divulgués.

Identité vérifiée, sécurité assurée